



Vous souhaitez recruter un alternant  
en contrat de professionnalisation ?  
Le CFA Claude Daunot vous explique tout !

### Qui ?

De 16 à 25 ans révolus OU 26 ans et + pour les demandeurs d'emploi

### Quoi ?

Le CFA Claude Daunot établit les documents administratifs pour vous :

1. **Contrat de travail** (= CERFA) signé entre l'entreprise, l'alternant et le CFA pour la durée du cycle de formation (entre 1 et 3 ans)
2. **Convention** de formation signée entre l'entreprise et le CFA
3. Transmission des documents à votre OPCO (si droits ouverts)

### Comment ?

CDD de 6 mois minimum ou CDI. Embauche possible 2 mois avant le début des cours.

Rythme d'alternance entreprise / CFA selon les formations

Période d'essai selon le code du travail



### Combien ?

Salaires **contrat pro** 2023 basé sur % SMIC (1747.20 €)

	Diplôme < Bac	Diplôme ≥ Bac
Moins de 21 ans	55 % du SMIC 961 €	65 % du SMIC 1136 €
De 21 à 25 ans	70 % du SMIC 1223 €	80 % du SMIC 1398 €
26 ans et plus	100 % du SMIC 1747 €	100 % du SMIC 1747 €

Une aide unique de **6000 €** est versée par l'Etat à l'entreprise qui embauche un alternant (contrat signé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023) pour la **première année** du contrat

### Exemple :

Embauche d'un salarié de 24 ans, diplômé d'un Bac+2, en contrat de professionnalisation pour 12 mois, préparant un diplôme Bac+3

Salaires mensuel = 80 % \* 1747.20 = 1398 €

Aide de 6000 € versée par mois = 500 €

Reste à charge : 1398 – 500 = 898 €

Les OPCO proposent des simulateurs de coûts sur leurs sites